



Arrêté municipal n°02/2026

Fermeture terrain d'honneur + plaine

Intempéries

Le Maire de la commune d'ILLIES,

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8,
- ✓ Considérant les intempéries de ces derniers jours et celles à venir,
- ✓ Considérant la nécessité de préserver les terrains gazonnés : d'honneur et d'entraînement,
- ✓ Considérant que la sécurité des usagers, notamment sportifs, rend nécessaire la réglementation des entraînements et des rencontres sportives,
- ✓ Vu la nécessité d'interdire l'utilisation des terrains gazonnés du stade,

Arrête

Article 1 :

A compter du **vendredi 9 janvier à 12h jusqu'au dimanche 11 janvier inclus**, le terrain d'honneur et la plaine seront fermés en raison des intempéries.

Article 2 :

Les entraînements et rencontres sportives sont interdits pendant la période indiquée à l'article 1.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché au stade et ampliation sera transmise :

- ✓ Au service technique de la ville
- ✓ A l'association de football
- ✓ A Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée
- ✓ A Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de La Bassée

Article 4 :

Le Maire et la DGS de la commune sont chargés en chacun ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ILLIES,
Le 08/01/2026
Le Maire, Damien HAYART

Hayart